

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2023
DELIBERATION N° 27032023-04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 03
Date de convocation : 17 mars 2023

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 04

PRESENTS : Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Marie Grace CAPELLI, Vanessa SEILLET, Nathalie HENNER, Véronique MOREL, Yannick GRADEL, Romain DE WAELE, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Cédric MOREL, Olivier LEMPEREUR, Daniele TALBOT, Cécile HOOG, Isabelle TRICOT, Olivier BOURGEOIS, Roger LEVAYER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Mathias LAVOLE, Marie-Aude GONON (20)

REPRESENTES : Bertrand PICHON-MARTIN a donné Pouvoir à Jean-Claude SARTER, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Marie Grace CAPELLI, Stéphane PUGLISI a donné pouvoir à Romain DE WAELE (03)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Claire GRANDJEAN, Virginie ALLEGRET-CADET, Carole FROT-COUTAZ (04)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : COMPTES DE GESTION 2022 DU RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET GENERAL, EAU, ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SARTER, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs (général, eau, assainissement et lotissement Le Néplier) de l'exercice 2022 les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complén
- 2°) - Statuant sur l'exécution du budget général et des budgets annexes eau, assainissement de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le MAIRE,

•CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

•INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR : 23

Contre : 00

Abstentions : 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 27 mars 2023

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Sirand-Pugnet', written in a cursive style.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00100 - SAINT LAURENT DU PONT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-197 536,96		-5 119,76	133 298,96	-69 357,76
Fonctionnement	1 304 161,47	580 000,00	759 065,46	54 968,07	1 538 195,00
TOTAL I	1 106 624,51	580 000,00	753 945,70	188 267,03	1 468 837,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
00101-CCAS ST LAURENT DU PONT					
Investissement	24 385,94		682,00		25 067,94
Fonctionnement	24 385,94		682,00		25 067,94
Sous-Total	48 771,88		1 364,00		50 135,88
00104-AMEN QUARTIER NEPLIER ST LDP					
Investissement	133 298,96			-133 298,96	
Fonctionnement	54 968,07			-54 968,07	
Sous-Total	188 267,03			-188 267,03	
TOTAL II	212 652,97		682,00	-188 267,03	25 067,94
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
00102-BAU ST LAURENT DU PONT					
Investissement	135 747,10		-119 901,77		15 845,33
Fonctionnement	101 348,36	60 579,38	-7 494,68		33 274,30
Sous-Total	237 095,46	60 579,38	-127 396,45		49 119,63
00103-ASSST ST LAURENT DU PONT					
Investissement	362 042,48		-441 680,24		-79 637,76
Fonctionnement	44 313,26		32 770,16		
Sous-Total	406 355,74		-408 910,08		
TOTAL III	643 451,20	60 579,38	-536 306,53		
TOTAL I + II + III	1 962 728,68	640 579,38	218 321,17		

DISSOLUTION BC 00104 LOTISSEMENT QUARTIER NEPLIER. DELIB 13-12-2021

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

29 MARS 2023

ID : 038-213804123-20230327-27032023_04-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

00100 - SAINT LAURENT DU PONT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 521 601,04	5 354 600,00	7 876 201,04
Titres de recette émis (b)	1 829 360,13	4 900 711,25	6 730 071,38
Réductions de titres (c)	0,00	28 611,12	28 611,12
Recettes nettes (d = b - c)	1 829 360,13	4 872 100,13	6 701 460,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 521 601,04	5 354 600,00	7 876 201,04
Mandats émis (f)	1 879 477,68	4 175 949,56	6 055 427,24
Annulations de mandats (g)	44 997,79	62 914,89	107 912,68
Dépenses nettes (h = f - g)	1 834 479,89	4 113 034,67	5 947 514,56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		759 065,46	753 945,70
(h - d) Déficit	5 119,76		